

Explications des catégories de modifications aux contrats qui occasionnent une dépense supplémentaire

| CATÉGORIE DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE | DESCRIPTIF DE LA CATÉGORIE | EXEMPLES |
|--|---|---|
| Caractéristiques des sols différentes de celles prévues | Les caractéristiques ou la composition des sols (p. ex. : nature et épaisseur) diffèrent de celles observées lors des sondages réalisés avant l'exécution des travaux. | Lors de l'aménagement d'un carrefour giratoire, le sol s'est avéré contaminé. Il a donc fallu excaver, entreposer puis se défaire des matériaux. |
| Obligations environnementales et caractéristiques hydrauliques différentes de celles prévues | L'entrepreneur peut être contraint à mettre en place de nouvelles méthodes de travail ou d'effectuer des travaux non prévus dans les situations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> des travaux supplémentaires sont requis afin de respecter la réglementation environnementale; le calendrier des travaux est modifié et entraîne le non-respect de cette réglementation; les conditions hydrauliques prévues diffèrent de celles qui sont observées sur le chantier. | Possibilité de circuler ou non avec des véhicules dans le cours d'eau. Possibilité ou non d'installer des équipements de soutien temporaire dans le lit du plan d'eau. Permission ou non de restreindre ou de modifier le débit du cours d'eau. Respect de la période de reproduction de certaines espèces. |
| Contrôles additionnels de qualité des matériaux liés à des travaux imprévus ou une prolongation de l'échéancier | Lorsque les travaux de construction se réalisent sur une période différente que celle prévue initialement ou que des travaux imprévus surviennent, les activités de contrôle de la qualité des matériaux doivent aussi être adaptées en fonction des travaux réels qui s'exécutent en chantier. | Lors des travaux de réaménagement d'une route, un seul technicien était initialement prévu pour effectuer le contrôle qualitatif en chantier d'une durée de 22 semaines pendant 2 saisons. L'ajout d'un technicien s'est avéré nécessaire à la suite de la décision de raccourcir les délais de réalisation des travaux à une seule saison plutôt que deux. |
| Délais ou travaux supplémentaires liés au déplacement des utilités publiques | Le déplacement d'une utilité publique ou leur présence imprévue dans la zone des travaux peut occasionner des délais ou des travaux additionnels pour l'entrepreneur (lignes d'Hydro-Québec, lignes téléphoniques, conduites de gaz naturel et autres). | Obligation de réaliser en plusieurs étapes certains ouvrages prévus en une seule. Allongement de la période de réalisation des travaux. Dégagement à respecter par rapport aux fils sous tension. Une conduite de gaz naturel positionnée plus près qu'anticipé nécessitant des précautions particulières imprévues. |
| Délais ou travaux supplémentaires liés à l'ajout de travaux de compétence municipale | Une municipalité traversée par une zone de travaux demande des aménagements non signalés initialement ou souhaite coordonner des travaux municipaux à ceux qui sont prévus au contrat. | Lors de la préparation de plans et devis de reconstruction d'une route, le Ministère a constaté que les travaux auraient un impact sur la qualité de l'eau des puits privés du secteur. La solution retenue suite à cet imprévu a été de prolonger du réseau d'aqueduc municipal. En conséquence, toutes les analyses, rapports, rencontres, conception et préparation des plans et devis associés au prolongement du réseau d'aqueduc municipal ont conduit à des dépenses supplémentaires. |
| Déneigement et déglacage de tronçons additionnels de routes | La modification d'un circuit de déneigement (p. ex. suite à des travaux de construction) peut entraîner une augmentation de la surface à entretenir et des coûts liés à cet entretien. | En raison de l'ampleur et de l'évolution des travaux d'un tronçon routier, un contrat de déneigement et de déglacage a dû être modifié à la suite de la mise en service de nouveaux tronçons de route à chaussée séparée. |
| Poursuites judiciaires ou réclamations | En cas de désaccord sur la valeur de travaux non prévus au contrat, le Ministère peut exiger de l'entrepreneur qu'il exécute les travaux à un prix établi. En fin de contrat, l'entrepreneur peut déposer une réclamation ou initier une poursuite judiciaire. | L'entrepreneur estime qu'il a réalisé des travaux supplémentaires, alors que le surveillant soutient que ces travaux étaient prévus dans les articles du bordereau de paiement. Les deux parties n'ont pas réussi à s'entendre durant la réalisation des travaux, l'entrepreneur dépose donc une réclamation. |
| Modifications au concept initial | Les modifications au concept initial surviennent lors d'ajustement aux plans, devis ou au concept initial rendu nécessaire par des imprévus ou à la suite de mises à jour des normes. | Les plans et devis d'un pont prévoyaient initialement un tablier en béton. À la suite d'une estimation préliminaire du coût du projet, le Ministère a décidé de modifier cet élément du concept pour le remplacer par un tablier acier-bois. Autres exemples d'éléments de modifications au concept initial : <ul style="list-style-type: none"> chaussée simple ou double; croisement de routes étagé ou non; pieux sous semelles des ponts en acier ou tubulaires avec béton. |

Explications des catégories de modifications aux contrats qui occasionnent une dépense supplémentaire

| CATÉGORIE DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE | DESCRIPTIF DE LA CATÉGORIE | EXEMPLES |
|---|--|--|
| Dommages ou contraintes imprévisibles ne pouvant être connus avant les travaux | Cette situation survient lorsqu'un problème ne peut être constaté qu'après le début des travaux. | Présence d'ouvrage enfoui non signalé. État de détérioration d'un ouvrage non décelable avant démolition. Présence d'amiante non mentionnée. Conditions climatiques pouvant affecter les travaux. |
| Surveillance additionnelle liée à des imprévus ou à une prolongation de l'échéancier ou à une situation particulière | Les activités de surveillance sont étroitement liées à la réalisation des travaux de construction. Des imprévus, une prolongation du calendrier des travaux et des situations particulières sur le chantier peuvent rendre nécessaire des activités de surveillance additionnelle. | Le mandat initial d'un contrat de surveillance des travaux de reconstruction d'un ponceau a nécessité une surveillance additionnelle liée à des difficultés sur le chantier : glissements de terrain, inondations, foudres, etc. |
| Travaux additionnels urgents pour la sécurité du public | Compte tenu des courts délais d'intervention l'envergure des travaux à réaliser en urgence ne peut être déterminée avec précision. La nature exacte et l'envergure des travaux se précisent en cours d'exécution. | À la suite d'une inspection, un contrat a été octroyé en urgence afin de sécuriser une structure. Lors de l'exécution, des travaux imprévus (ex. dommages plus importants que prévus, fuite de l'aqueduc de la ville occasionnant des retards et de la difficulté à remblayer la fondation des dalles de support) ont dû être réalisés, occasionnant ainsi des dépenses supplémentaires. |
| Travaux de construction réalisés en période hivernale | Lorsque des travaux prévus initialement en dehors de la période hivernale doivent se prolonger durant l'hiver en raison d'imprévus ou de contraintes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur, certains éléments non prévus au contrat initial peuvent être ajoutés pour permettre la réalisation des travaux requis. | La réalisation de travaux en période hivernale peut entraîner l'ajout d'éléments tels que : <ul style="list-style-type: none"> • abri chauffé; • déneigement des surfaces de travail; • ajout de certains additifs dans les mélanges de béton et autres. |